



L'autruche

Numéro 5 / octobre 2024

Mensuel CGT offert

Pour les travailleurs sociaux
assistants familiaux du département du Nord

L'actualité:

Rien ne se fera sans vous !!

Comment croire une direction qui refuse sa responsabilité sur le drame des accueils en Indre et loir et surtout qui continue de faire la même politique pro financière sans se préoccuper des enfants? Il est évident que les « manières de servir » ou les « ERDAF » tombent bien plus sur la tête de nos assfam avec des sanctions immédiates.

Est-ce étonnant que de nombreux assfam quittent le métier ?

Pas vraiment! Alors que ce métier est mal rémunéré, mal reconnu (il n' y a qu'à observer la manière dont on est considéré pour l'attachement à l'accueil , la protection sociale etc.)

Plusieurs travaux sont en cours

Exemple : le Document Unique Evaluation Risques Professionnels **DUERP**, (pour plus d'infos sur un moteur de recherche taper « document unique ») pour les assfam (en France, il est obligatoire depuis 2001 et mis en place pour tous d'autres salariés du département). Celui ci doit reprendre tous les aspects connus (accidents de travail, burn out, dépression ,maltraitance institutionnelle , etc.) avec une analyse responsable et une solution à la charge de l'employeur .

Les risques psychosociaux en font parti ; l'aspect physiologique, psychique, physique rentre dans ce document qui doit prévenir tout problème et donner des solutions.

Pour infos l'employeur prétexte des retards de prise en charge pour mettre sous le tapis les suicides de ces 4 dernières années sans plus d'émoi ! Pas le temps ?

Aujourd'hui, la CGT du département est persuadée qu'il faut que les salariés connaissent leurs droits afin de mettre en place un véritable DUERP qui prend en compte leur travail réel pour le département.

Un questionnaire sur le sujet vous sera envoyé pour porter toutes les lignes de ce document qui ne peut rester à la main de l'employeur qui en fera un résumé partial.

Autre exemple

Lors du premier trimestre 2025 aura lieu une élection de commission paritaire (CCPD). Celle ci s'occupe des remises en cause d'agrément pour les assfam et assmat pour l'ensemble du département du nord. Les permanences çï jointes permettront de vous rencontrer et de vous aider a investir cette élection. Le Département par son président a validé en aout le processus électoral sans plus de communication ...c'est sur ce n'est pas le tour de France, les jeux olympique ou la patinoire de Douai !!!!

Vous avez nos coordonnées c'est vous qui voyez. Si vous estimez que vous avez le droit au respect comme tout salarié !!!



Edito: tous les 2ème mardis du mois les représentant.e.s du collectif assfam de la CGT se réunissent pour travailler tous les sujets qui leur sont soumis .

petit rappel

Dans les prochains jours s'organisera une présence dans tout le département du collectif assfam

Nous sommes régulièrement proches de vous lors de réunions de convivialité où un.e collègue nous reçoit à son domicile afin de pouvoir échanger de toutes les problématiques qui vous semblent importantes.

Ces moments sont vos moments, toutes les questions que vous vous posez, toutes les informations qui vous traquassent. C'est le moment de les sortir et de nous interroger. C'est là également que vous avez la possibilité de nous rencontrer et de discuter de vive voix avec nous, vos collègues ...

Ul de Lille le 12 nov 14h

Ul d'Armentières le 14 nov 9h30

Ul de Dunkerque le 14 nov 14h

Ul de Valenciennes le 19 nov matin

Ul de Douai le 19 nov 14h

Ul de Cambrai le 21 nov 14h

Ul de Maubeuge le 21 nov a 10h

Ul de Roubaix le 26 nov 14h

Contact alain 0649705769



Représentant.e.s CGT assistants familiaux et assistantes familiales

✉ 51 rue Gustave Delory 59047 Lille

🏠 E 101, nouveau forum, rue Gustave Delory 59047 Lille

☎ 03 59 73 65 73 (standard de la CGT)

☎ 06 40 15 38 50 (portable dédié aux assfam)

@ cgt.assfam59@gmail.com ou cgt@lenord.fr

Vis ma vie d'ASSFAM Ce jour où j'ai reçu un appel du PEFJ

"Allo Mme l'assfam, pas la peine d'aller à l'école chercher vos accueils, par contre passez au SAF : on doit vous parler"

Qu'est-ce qui se passe encore ? qu'est-ce que j'ai fait ? qui à bavé sur mon dos ?

Bref je vais au SAF, sur la route l'anxiété grimpe, forcément être convoquée comme ça...

"Madame, nous avons des éléments d'inquiétude concernant vos accueils. Ce qui nous conduit à vous les retirer provisoirement le temps que la lumière soit faite."

Ca me tombe dessus comme la neige au mois d'août et dans ma tête c'est le festival des questions... je réussi à reprendre mon souffle et demander le motif de ce retrait pour entendre un "on peut rien vous dire, mais c'est grave"

On me remet un courrier à en tête du département m'indiquant que je dois me présenter au PEFJ dans 48h

Je rentre chez moi assommée... J'appelle des collègues qui me disent toutes "Appelle un syndicat tout de suite"

A la CGT, des collègues militantes m'écoutent, me rassure "on te laisse pas seule, on sera avec toi au rendez vous au PEFJ"

on arrive et là on nous annonce que je suis placée en ERDAF pour une durée de 3 mois renouvelables "mais rassurez-vous, vous gardez votre salaire"

Mais de quoi m'accuse -t-on "On a reçu une note inquiétante, mais on ne peut rien vous dire temps que l'évaluation n'est pas close"

Voilà comment une ERDAF commence généralement. Même si au regard du nombre d'assfam, le nombre d'ERDAF reste faible, il n'en reste pas moins que quand ça vous tombe dessus, c'est assez éprouvant voire violent.

Si tout va bien vous serez assez vite débarrassée, mais ce n'est pas toujours le cas, surtout si le procureur est saisi.

Mais une ERDAF c'est se retrouver accusé sans savoir de quoi exactement musique ni vous ni vos défenseurs n'ont accès au dossier.

ce sont donc des heures à se poser des questions, à grappiller des informations lors des divers rendez-vous, à retracer tout l'historique des accueils en cours et... pas de réponse, mais vraiment pas de réponse : écrire des courriels, des lettres, passer des coups de fil... sans qu'on décroche, sans qu'on réponde.

Ce sont aussi des jours à se demander ce que deviennent les gosses qu'on accueillait, qui parfois nous contactent alors qu'on nous l'interdit mais quoi? nous, on est humain et ces gosses sont cabossés...

Heureusement, il y a le syndicat qui rassure, qui agit, qui réussit à faire bouger les choses... mais ce sont des mois à ne pas pouvoir faire ce métier que j'ai choisi, où je me sens utile. Un métier dur, parfois violent, mais aussi gratifiant quand vos accueils progressent...

Ca y est l'ERDAF est close ! Enfin! ah mais non, madame, là on doit voir avec les services si on ouvre ou pas une procédure disciplinaire, mais on peut toujours pas vous dire de quoi vous êtes accusé tant que l'analyse n'est pas terminée...

Vous avez dit bienveillance ?

Bulletin de contact et de syndicalisation du collectif assfam Cgt pour le département du Nord :

J'envoie un mail à : cgt@lenord.fr

En précisant vos noms, prénoms & téléphone, en indiquant votre SAF de rattachement

Nous vous recontacterons , bonne continuation

Explication sur la prise en charge de la maladie chez les assfam du département du nord !!!

Selon une information d'un collègue d'un SAF, ce ne sont pas 4 jours mais 7 demi journées que l'employeur ne prend pas en charge !!! (ce qui signifie que pour un arrêt supérieur à 7 jours vous perdez 5 jours complets à chaque nouvel arrêt).

Sinon pour 5 ans d'ancienneté notre employeur nous complète les 30 premiers jours à 90% (soit moins les IJSS qui sont normalement à 50%), ce qui équivaut à une participation de 40 % .

La deuxième période de 30 jours est compensée à 66% soit 16% après la sécu .Tout cela lissé sur une année !!!

En clair votre employeur vous jette 56% de votre salaire après vous voyez avec la sécu et la prévoyance !!!

⇒ De plus, comme les fiches de paie sont finalisées le 5 du mois en cours, attendez vous à ne rien toucher voire à devoir de l'argent. La CGT a demandé à plusieurs reprises que les frais professionnels soient nettement séparé de la paie, c'est possible, d'autres départements l'ont fait !!!

⇒ Pour la CGT c'est clair : vous êtes des salariés comme les autres.

⇒ Demandons le maintien de salaire par subrogation avec versement des ijss, de la prévoyance à l'employeur puisque c'est lui qui communique les éléments.

⇒ Nous devons demander la prise en compte des demi journées de carences

⇒ Nous devons demander la prise en charge de la prévoyance qui maintient le salarié malade pendant 3 ans

⇒ Nous réclamons la mise en place d'outils et le décalage aux 20 du mois pour établir la réalité des frais professionnels

Parce que la vie est faite de départs, de fins de vie, de naissances ou de bonnes nouvelles, vous voulez mettre en avant un évènement qui vous concerne ou vous tient à cœur ... n'hésitez pas !!!

Zone de contact mail : Cgt.assfam59@gmail.com
animateur du collectif Alain Pollet 0649705769

Référent dossier individuel : à pourvoir

Contact sectoriel assfam : Nora H: Roubaix, Tourcoing, Vallée de la lys / Alain P : Douai / Nora C : Lille et Roubaix / Christel B : Lille et Sec lin / Laetitia C : Flandre et Lille / Naoual J: Métropole

Possibilité de contact pour organiser une discussion « autour d'un café »

Nous sommes tous assfam et pouvons être contacté sur les mails professionnels ou via le bureau CGT